

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE VILLAGE ST-PIERRE
MRC DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue en la salle du conseil, 3 décembre 2025 à 19h 30. La séance est présidée par le maire, Monsieur Roland Charest. Sont également présents, Madame la conseillère Lyne Rivest et Messieurs les conseillers Stéphane Arbour, et Benoit Duval, Denis Parent, Jean André Provost et Benoit Blouin.

Madame Marie-Claude Parent, directrice générale et greffière-trésorière est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée**
- 2- Mot de bienvenue**
- 3- Adoption de l'ordre du jour**
- 4- Présentation et dépôt du budget 2026 et du programme triennal en immobilisations pour les années 2026-2027-2028**
- 5- Période de question**
- 6- Levée de l'assemblée**

1-OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le Maire Roland Charest, déclare l'assemblée ouverte à 19 :30 heures.

2-MOT DE BIENVENUE

Monsieur le Maire Roland Charest souhaite la bienvenue à tous.

3-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

2025-12-194

Il est proposé par Monsieur Benoit Blouin

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 3 décembre 2025

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2026 ET DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture du budget pour l'année 2026.

BUDGET 2026

CONSIDÉRANT que les dispositions contenues aux articles 954 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

Prévisions budgétaires
Exercice se terminant le 31 décembre 2026

REVENUS

Taxes foncières	485 007.00 \$
Paie ment tenant lieu de taxes	26 300.00 \$
Transferts conditionnels	65 112.00 \$
Autres revenus sources locales	25 040.00 \$
Affectation surplus libre	21 735.00 \$

TOTAL DES REVENUS **623 194.00 \$**

DÉPENSES

Administration générale	290 187.00 \$
Sécurité publique	71 944.00 \$
Transport	144 858.00 \$
Hygiène du milieu	31 346.00 \$
Urbanisme mise en valeur du territoire	32 790.00 \$
Loisirs et culture	32 767.00 \$
Frais de financement	5 302.00 \$
Immobilisation	14 000.00 \$

TOTAL DÉPENSES **623 194.00 \$**

CONSIDÉRANT que d'après ses prévisions budgétaires, la Municipalité de Village Saint-Pierre a, à prévoir au cours de l'année 2026, des dépenses s'élevant à 623 194 \$;

CONSIDÉRANT que pour défrayer ces susdites dépenses, la municipalité de Village Saint-Pierre prévoit des revenus non fonciers de 138 187 \$;

CONSIDÉRANT que pour combler la différence entre lesdites dépenses et les revenus non foncier, il est requis la somme de 485 007 \$;

CONSIDÉRANT que le conseil doit également adopter le programme des dépenses en immobilisation pour 2026-2027-2028;

EN CONSÉQUENCE

2025-12-195 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Jean André Provost

Et résolu que,

- 1- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2- Que les prévisions budgétaire 2026 soit adoptées;
- 3- Que, de plus, le Conseil municipal adopte le document intitulé "Programme des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028.

5-PÉRIODE DE QUESTION

6-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2025-12-196 Il est proposé par Monsieur Benoit Duval

Appuyé par Monsieur Stéphane Arbour

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

Heure : 19:45heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Roland Charest
Maire

Marie-Claude Parent
directrice générale greffière-trésorière